

ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)**DELIBERATION****DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six le sept septembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire**,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2026

Etaient présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GROLLEAU Véronique (arrivée à 19h30), GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armindo (arrivé à 19h15), TESTOUX Gérald, THOUE Romain.

Etaient absents excusés :

BEGUIN Fabienne, pouvoir à FERLIN Damien
DUBOTS Christophe, pouvoir à TESTOUX Gérald
PESLERBE Bruno, pouvoir à LECOMTE Christine
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

N°70**OBJET :****Actualisation du Plan****Communal de Sauvegarde**

Monsieur Romain THOUE a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la délibération n° 2025/86 du 8 décembre 2025 approuvant la Plan Communal de Sauvegarde ;

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un Plan communal de sauvegarde opérationnel et régulièrement mis à jour ;

Considérant que les documents composant le PCS doivent être actualisés afin de tenir compte des évolutions intervenues dans l'organisation communale, les moyens disponibles et les risques identifiés ;

Délibération transmise en
Préfecture le 9 septembre
2026

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité,

- Approuve la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Saint Jean en Royans, annexé à la présente délibération ;
- Précise que cette version actualisée annule et remplace le document précédemment en vigueur et qu'elle sera annexée à la présente ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

Damien FERLIN

